

Le 17 septembre 2015 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES SAUF

Absent représentés: Micheline JACQUARD représentée par Yvonne THIMOND, Jérémy ARAQUE, représentée par Pascal POISSON, Morgane DOR, représentée par Etienne DHUICQ, Céline PECHART, représentée par Pierre QUILLERE, Nathalie PIETREMENT représentée par Nathalie VERON

Absents non représentés, excusés: Jacky PINGRET, Catherine RUIZ, Hélène D'ARAQUY

Absent non représenté, non excusé: Régis NOIZET

Marc GEORGET, Trésorier, présent

Romain GIRARDIN a été nommé secrétaire

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

Lecture du registre des délibérations du 29 juin 2015 par le secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

- Accueil des réfugiés syriens
- Appel de l'AMF contre la baisse des dotations, mobilisation lors des journées du patrimoine
- Samedi 19 septembre Journées du patrimoine
- Mardi 22 septembre à 18h Commission des travaux
- Jeudi 24 septembre à 18h Commission du jumelage
- Samedi 26 septembre Journées portes ouvertes éoliennes
- Mardi 29 septembre à 9h Commission de l'emploi et du développement économique
- Mardi 13 octobre à 14h Salle Roger Perrin - Semaine bleue
- Loi Notre

Monsieur le Maire explique au Conseil que la délibération n°8 "Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée" est retirée de l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

2015 – 9516 Protocole de participation citoyenne

Monsieur QUILLERE expose à l'assemblée les objectifs du protocole de participation citoyenne. L'objectif étant de sensibiliser les habitants de la commune en les associant à la protection de leur propre environnement. Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à la gendarmerie mais de permettre de l'alerter des événements suspects ou de nature à troubler la sécurité des personnes ou des biens. La démarche s'appuie sur l'action de résidents référents sensibilisés aux phénomènes de délinquance. Le protocole sera signé en novembre prochain. Le conseil municipal autorise la mise en œuvre du dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole de participation citoyenne.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9517 Vente du lavoir de Roussat - parcelle cadastrée section AS n°7

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de vente de la parcelle cadastrée section AS n°7 d'une surface de 55 m². Cette parcelle correspond au lavoir de Roussat.

Le conseil municipal autorise la vente de la parcelle cadastrée section AS n°7 pour un prix de 1000 € à Monsieur RIBEIRO.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9518 Vente de bois de chauffage communal

Monsieur THEISEN expose à l'assemblée qu'il s'agit de la coupe et de l'abattage sur l'ilôt situé en bordure de la rue du Gault.

Le conseil municipal approuve la vente de bois de chauffage communal et fixe le prix du stère de bois à 6€.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9519 Projet de cession de la sente rurale desservant les parcelles AZ 92 à 97

Le conseil est appelé à délibérer sur le projet de vente de la sente rurale desservant les parcelles cadastrées section AZ n°92 à 97. Une première délibération avait été prise pour lancer la procédure, l'enquête publique a été réalisée en juillet et le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable. Désormais, l'ensemble des propriétaires dont la parcelle est desservie par la sente doivent être mis en demeure de l'acquérir. Ils auront un mois pour répondre. Ce n'est qu'après ce délai que le conseil municipal pourra définitivement acter la vente de la sente.

Le conseil municipal, constate la désaffectation de la sente rurale, autorise son aliénation et autorise Monsieur le Maire à mettre en demeure les propriétaires riverains de la sente.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9520 - Projet de cession de la sente rurale des chevenières

Le conseil est appelé à délibérer sur le projet de vente de la sente rurale des chevenières. Une première délibération avait été prise pour lancer la procédure, l'enquête publique a été réalisée en juillet et le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable. Désormais, l'ensemble des propriétaires dont la parcelle est desservie par la sente doivent être mis en demeure de l'acquérir. Ils auront un mois pour répondre. Ce n'est qu'après ce délai que le conseil municipal pourra définitivement acter la vente de la sente.

Le conseil municipal, constate la désaffectation de la sente rurale, autorise son aliénation et autorise Monsieur le Maire à mettre en demeure les propriétaires riverains de la sente.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9521 Projet de cession du chemin rural des grandes noues

Le conseil est appelé à délibérer sur le projet de vente du chemin rural des grandes noues. Une première délibération avait été prise pour lancer la procédure, l'enquête publique a été réalisée en juillet et le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable. Désormais, l'ensemble des propriétaires dont la parcelle est desservie par la sente doivent être mis en demeure de l'acquérir. Ils auront un mois pour répondre. Ce n'est qu'après ce délai que le conseil municipal pourra définitivement acter la vente du chemin.

Le conseil municipal, constate la désaffectation du chemin rural, autorise son aliénation et autorise Monsieur le Maire à mettre en demeure les propriétaires riverains du chemin.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9522 MAPA/08/2015/TR - Aménagement de trottoirs place Frérot

Monsieur le Maire présente le projet de réfection des trottoirs place Frérot. 4 entreprises ont été consultées et 3 ont déposé une offre.

MAPA 08/2015/TR - Trottoirs Place Frérot	
RVM	26 612 € HT
COLAS	35 095 € HT
GIRARDIN	31 185 € HT

Le conseil municipal décide d'attribuer le MAPA/08/2015/TR à l'entreprise "Routière de la vallée de la Marne" pour un montant de 26 612 € HT.

Adopté à l'unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h25*

Etienne DHUICQ

Maire de Montmirail

